

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022**

Le 12 mai 2022, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 09. Monsieur Jean-Pierre DICONNE arrive en cours de séance. Madame Véronique GAUTIER est secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve les PV des 16 mars et 13 avril 2022

Le conseil municipal approuve le programme 2022 d'aménagement des rues et trottoirs de la commune d'un montant estimé à 382 802.44 € HT, **autorise** le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de ce programme selon la procédure adaptée et **l'autorise** notamment à signer le marché correspondant à l'issue de ladite procédure.

Le conseil municipal approuve le projet de remplacement du matériel vétuste d'éclairage public par des luminaires à LED dans la rue Mendès-France, l'impasse Chambion, la rue des Tupiniers et l'impasse des Chagnots ; **approuve** le plan de financement avec contribution estimative de la commune de 11 890.97 € HT ; **dit** que le fonds de concours versé par la commune pour cette opération n'excède pas 75 % du coût HT de l'opération ; **dit** que ces travaux, conformément à l'article L5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre ; et **dit** que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

Le conseil municipal adopte le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit et **donne** délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

Le conseil municipal approuve le projet de raccordement électrique de l'entreprise DEKRA FONCIER (auto bilan France) tel que présenté par le SYDESL et **autorise** ce raccordement sous réserve que le reste à charge soit effectivement pris en charge par l'entreprise.

Le conseil municipal approuve le projet de convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive établi par l'Institut National de recherches archéologiques préventives rue Louis Verchère et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention idoine.

Le conseil municipal procède au remplacement de Monsieur Gilles FROSSARD, conseiller municipal démissionnaire :

- ☐ CCAS : Madame Catherine DAUSSE
- ☐ SIVOM ACCORD : Madame Catherine DAUSSE ;
- ☐ SIVU Varennes-le-Grand/Sevrey : Monsieur Raphaël GONOT ;
- ☐ Sevrey animations : Monsieur Jean-Pierre DICONNE

Le conseil municipal désigne Monsieur Didier TURCK référent numérique auprès du Grand Chalon.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 04 à 06/2022.

Séance levée à 21h57

Le Maire,
Laurent DENEAUX